

## Reconnaissance des droits fonciers pastoraux et labellisation des espaces : compréhension entre acteurs, circulation entre échelles

**Journée d'animation thématique Pôle Foncier, CIHEAM & ARTdev**

Mardi 7 novembre 2024, 9h – 16h30, CIHEAM-IAMM, route de Mende.

Salle polyvalente rez de chaussée du bâtiment A, sur la droite en rentrant à l'Institut.

Un lien distanciel sera fourni dans le mail de rappel avant la journée.

L'Année internationale des parcours et des pasteurs (AIPP 2026) instaurée par les Nations Unies sera observée en 2026 pour faire connaître et reconnaître l'importance des sociétés et des espaces pastoraux pour la sécurité alimentaire et l'environnement mondial, en attirant l'attention politique sur les besoins de soutien.

L'argument de fond de ses promoteurs est que sur plus de 50 % des terres émergées de la planète, et dans 75 pays, le pastoralisme relie entre eux divers espaces agroécologiques par la mobilité des troupeaux et des familles, en valorisant la variabilité saisonnière des ressources pastorales. Il participe aux systèmes agricoles et alimentaires et contribue à la fertilité des sols. Dans les économies régionales, les pasteurs contribuent aux moyens de subsistance des ruraux, à l'approvisionnement des marchés ruraux et urbains en produits animaux, et aux exportations de bétail, de viande, et de cuirs et peaux.

Le pôle foncier de Montpellier s'inscrit dans la perspective de l'AIPP 2026 en organisant des journées thématiques sur les enjeux contemporains du foncier pastoral. Le 7 novembre 2024, la première journée thématique abordera dans quatre cas de figure ce qui se joue entre usagers, normes pratiques, gouvernance et labellisation des ressources. En Mauritanie, des associations locales du Guidimakha et du Hodh el Gharbi ont pu faire reconnaître et valider par l'administration un régime d'accès et de droits fonciers pastoraux mais la pérennité n'est pas acquise ; à Madagascar dans la région du Boeny, une aire protégée peine à reconnaître la gestion pastorale des ressources qui, sans revendiquer un label « bio-culturel » apposé à l'aire protégée, est pourtant emblématique de l'intégration de la nature dans les savoirs ; dans la vallée du Haut-Ossau des Pyrénées-Atlantiques, le droit étatique co-existe avec les usages en commun du patrimoine foncier pastoral ; enfin, dans trois estives des Hautes-Pyrénées, deux fonctionnaires de l'Environnement s'efforcent de faire place aux logiques pratiques pastorales dans les contrats cadrés par les mesures agro-environnementales protégeant la nidification de la perdrix grise.

## Programme

**9h – 9h30 :** **Ouverture** (*Véronique Ancey, socio-économiste CIRAD ART-dev, Mélanie Requier-Desjardins, Administratrice Scientifique Principale, CIHEAM-IAMM, Directrice du Pôle Foncier, UMR SENS*)

**9h30 – 10h30 :** **2001 – 2024 : Faire reconnaître nationalement la gouvernance locale des communs pastoraux en Mauritanie**  
Bernard Bonnet, pastoraliste IRAM

Bernard Bonnet témoignera d'un long processus d'accompagnement - depuis 2001- d'associations, d'organisations pastorales, de communes et services forestiers dans le cadre d'un programme de développement rural intégré au Guidimakha, puis le Hodh el Gharbi en Mauritanie pour faire reconnaître légitimité et efficacité de la gestion des communs pastoraux. Cet accompagnement s'est appuyé sur un contexte favorable au transfert de responsabilité de l'Etat, autorisé par un code pastoral visionnaire, et a mobilisé divers acteurs dans l'animation dans les territoires, la formation dans les administrations et l'adaptation du cadre juridique général. A ce stade du processus plusieurs défis demeurent : ressources humaines, dispositifs institutionnels déconcentrés, pérennité du suivi écologique, financement de l'effort de gestion des associations.

**10h30 – 10h45 :** **Pause-café**

**10h45 – 11h45 :** **Atterrissage d'une aire protégée en milieu pastoral à Madagascar.**  
Oginot Germier (doctorant CIRAD), Perrine Burnod (socio-économiste CIRAD),  
Véronique Ancey, (CIRAD)

Depuis 2003, Madagascar a été engagée dans une ambitieuse dynamique de création et d'extension d'aires protégées, initialement destinées à couvrir 10% du territoire, pour protéger un patrimoine de biodiversité considéré à la fois comme exceptionnel et menacé. Au nord-ouest du pays, les institutions gestionnaires d'une aire protégée mettent en avant dans leur label « bio-culturel » la biodiversité (les lémuriennotamment), la culture (la royauté) et la co-gestion avec les communautés locales. Dans la pratique, ces intentions peinent à reconnaître les usages des ressources et les normes foncières de gestion construites en lien étroit avec la nature par les agro-pasteurs locaux qui conduisent leurs troupeaux de zébus de façon extensive.

**12h – 14h :** **Pause déjeuner**

**14h – 15h :** **La reconnaissance de la gestion des estives en bien commun dans la vallée du Haut Ossau, Pyrénées Atlantiques : un combat séculaire**  
Danielle Lassalle (Formatrice anthropologue indépendante), Ibra Ciré Ndaye (Anthropologue du droit, chercheur indépendant) et Sigrid Aubert (Anthropologue du droit, CIRAD)

Depuis des siècles, le pastoralisme est une activité structurante des communautés rurales de la vallée du Haut Ossau (France, Pyrénées Atlantiques). Ces communautés ont hérité d'un patrimoine foncier

conséquent qu'elles continuent de gérer en commun malgré l'hégémonie du droit étatique qui encadre la production agricole à l'échelle nationale. L'exposé mettra en exergue les éléments d'un droit coutumier qui perpétue une organisation politique et sociale dynamique et originale.

**15h – 15h15 : Pause café**

**15h15 – 16h15 :**        ***Contrat d'estives dans les Hautes Pyrénées : à quoi tient la compréhension ?***  
Documentaire « Une montagne sous contrat » présenté en avant-première  
par Emmanuelle Cheyns (sociologue, CIRAD)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de la Politique Agricole Commune (PAC). Pensées à l'échelle de l'exploitation individuelle, elles sont transposées dans le pastoralisme à des contrats collectifs d'éleveurs et sur des terres communes en montagne. Une partie de ces mesures s'avèrent peu adaptées dans ce contexte. Dans les Hautes-Pyrénées, les animatrices pastorales tentent tant bien que mal d'adapter ces contrats d'aide de l'Europe aux estives. Sur l'estive d'Aulon, Gilbert, Alexandre et Clémence se servent des limites naturelles de la montagne pour rassembler les 1200 brebis réparties sur les crêtes et les pics escarpés. Une gelée tardive, une floraison précoce, trente jours de brouillard sont des aléas fréquents qui guident au jour le jour les parcours des troupeaux et le travail des bergers. Comment anticiper et planifier de nouvelles pratiques pastorales sur cinq ans ?

**16h15 – 16h30 : synthèse et clôture**

\*\*\*\*\*